

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la COMMUNE DE SAINT LAGER BRESSAC

Séance du : 27.02.2024

Nombres de membres :

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	9

Date de la convocation 21.02.2024 Date d'affichage 28.02.2024 Objet de la Délibération Nomination stagiaire	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept février</i> A dix-neuf trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERNARD A. Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / RIOU J. / STOFFT N. / VINCENT J. / ROUSSON L. / CHEVAT L. / TEILHAS-BALME V. Excusés : BAUDRAND M. / ROBERT G. / BARDINE L./ GRANDJEAN L. / PELLEGRIN R
--	--

M. le maire rappelle qu'un agent technique bénéficie actuellement d'un contrat à durée déterminé jusqu'au 31 juillet 2024 au poste agent d'entretien et de surveillance des scolaires pendant la pause méridienne, temps de travail de 11.69h/semaine.

Le poste a été créé le 1^{er} janvier 2022 au départ d'un agent en retraite (poste scindé et redéfini)

Il est proposé aux membres présents de titulariser l'agent en place à partir du 1^{er} août 2024. La commune s'engage à permettre à l'agent de réaliser des formations et ainsi performer ses compétences.

- Vu l'avis favorable de la Commission Personnel
- Vu l'accord de l'agent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et 9 voix Pour, 0 Abstention,

- Souhaite titulariser l'agent au poste « Entretien » pour 11.69 h/ semaine
- Charge le maire de signer le dossier de stagérisation au 1^{er} août 2024
- Inscrit cette dépense au budget Commune 2024

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,

Alain BERNARD,
Maire de SAINT LAGER BRESSAC.

Transmis au représentant de l'état le 01 mars 2024

